



Contrat Etudiant : Disponibilité Restauration

Par **Ankl**, le **01/07/2014** à **01:54**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI à temps partiel depuis plus d'un an et demi a Mc Donalds (donc restauration rapide) . Ayant été embaucher a temps partiel pour mes etudes, j'aurai souhaiter prendre un conges sabbatique durant toute mon annee scolaire a partir de septembre afin de me donner a 100% pour ma derniere annee d'etudes tout en conservant mon CDI (par sureté) Est ce possible?

Si non,est ce que mon employeur peut au moins se soumettre a mes disponibilité horaires dans le cadre de mes etude ?

Par **palmer**, le **01/07/2014** à **02:29**

bonjour,

l'employeur n'est pas obligé de vous accorder un congé sabbatique de un an et n'est pas obligé de se soumettre à vos disponibilités. (C'est une entreprise, pas un centre de loisirs) LOL

Par **Lag0**, le **01/07/2014** à **07:48**

Bonjour palmer,

Attention toutefois, il est question ici d'un contrat étudiant. Pour ce type de contrat, l'employeur est tout de même obligé d'offrir une certaine souplesse pour que le salarié puisse suivre ses cours.

Par **Ankl**, le **01/07/2014** à **09:27**

Oui voila je sais tres bien que ce n'est pas un centre de loisir lol mais comme c'est un contrat etudiant, mes disponibilite sont restreinte surtout pour ma derniere année...